Envoyé en préfecture le 24/09/2026
Reçu en préfecture le 24/09/2026
Publié le
ID : 056-215601279-20260917-DELIB2026_074-DE

Mairie de MAURON
1 Place Henri Thébault
56430 MAURON
Tel : 02.97.22.60.24

DELIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 17/09/2026

Date de convocation
11/09/2026

Date d'affichage
11/09/2026

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Qui ont pris part au vote
23	18	21

Vote
A l'unanimité Pour : 21 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture de Pontivy
Le :
Et
Publication ou notification du :

L'an 2026, le 17 septembre à 19 :00, le Conseil Municipal de la Commune de Mauron s'est réuni à la Salle du Conseil Municipal, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame BRIERO Fabienne, Maire.

Présents : Mme BRIERO Fabienne, Maire, M. PIRON Didier, M. LE CALLONNEC Patrice, Mme MERECKAITE-BEKERIS Rasa, Mme BRINGAULT Valérie, M. THIBAULT Brann, M. BRIENT Sylvain, Mme MESLE Denise, M. AUBRIL Eric, Mme DANIEL-URVOY Amandine, Mme DUVALLET Christèle, M. EON Jérôme, Mme MOULINEUF Ursula, M. LAMBERT Didier, Mme PONTABRY Charlyne, Mme CADIER Marie-France, Mme CHESNARD Nathalie, M. LAURENT Christophe

Excusés : Excusé(s) ayant donné procuration : M. REYNAUD Gérard à Mme CADIER Marie-France, Mme VENIAT Vanessa à Mme DUVALLET Christèle, M. BLOT Jean-Marc à Mme BRINGAULT Valérie
Excusé(s) : M. DOMBRIE Alan, Mme BINARD Sylvie

A été nommé(e) secrétaire : Mme PONTABRY Charlyne

Ref : 2026_074 Objet : ALIENATION DE LA VOIE COMMUNALE DU LIEUDIT CRANE A LA RD303 APRES ENQUETE PUBLIQUE (25 FEVRIER AU 12 MARS 2026)

Vu la délibération n°2025_083 du conseil municipal du 11/12/2025, ayant pour objet la prescription d'une enquête publique pour la voie communale du lieudit Crâne à la RD303 (non cadastrée), située en limite des parcelles AH n°61, 62, 63, 103, 21, 117, 23, 60 et 65, d'une contenance de 5525 m² environ, en vue de sa cession,

Vu l'avis du domaine du 10/02/2026 sur la valeur vénale (0,29 €/m² en zones Aa du PLU),

Vu l'avis favorable du rapport du commissaire enquêteur du 10/04/2026,

Vu l'avis favorable de la commission urbanisme du 18/05/2026,

Vu la réponse de l'unique propriétaire riverain en date du 28/07/2026,

Dans ces conditions,

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- de désaffecter la voie communale du lieudit Crâne à la RD303 (non cadastrée), située en limite des parcelles AH n°61, 62, 63, 103, 21, 117, 23, 60 et 65, d'une contenance de 5525 m² environ, en vue de sa cession (surface estimée selon plan approuvé) ;
- d'approuver la vente à M. Benjamin CHASLES, ou à toute société lui appartenant (notamment SCEA LA FERME DE CRANE) ;

Envoyé en préfecture le 24/09/2026
Reçu en préfecture le 24/09/2026
Publié le
ID : 056-215601279-20260917-DELIB2026_074-DE

- de missionner un notaire pour établir les actes notariés ;
- de faire supporter les frais de géomètre et les frais notariés d'usage à la charge de l'acquéreur ;
- de fixer le prix de vente dudit chemin à 0,29 € par mètre carré ;
- de DONNER tous pouvoirs à Mme le Maire pour poursuivre l'exécution ou le règlement de la présente délibération ;
- d'AUTORISER Mme le Maire, ou à défaut l'un des adjoints, à signer toutes pièces utiles relatives à cette affaire ;

Fait et délibéré en mairie les jours, mois et an susdits.

Le Maire
Mme Fabienne BRIERO

La secrétaire de séance :
Mme PONTABRY Charlyne

MAIRIE DE MAURON
56430 (Morbihan)